

Sujet : [INTERNET] Enquête publique "Quatre chemins"

De : Nathalie Ariztia <nathalie.ariztia@gmail.com>

Date : 26/11/2021 10:54

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

ARIZTIA Nathalie
9 La Vauloube
87290 Châteauponsac

Châteauponsac, le 25 Novembre 2021

Contribution à l'enquête publique du projet éolien « les quatre chemins » sur les communes de Balledent et Châteauponsac.

M. le président de la Commission d'Enquête,

Je soussignée, Nathalie ARIZTIA, déclare être opposée au projet éolien des quatre chemins sur les communes de Balledent et Châteauponsac pour les raisons suivantes:

- La non information de la population. C'est uniquement en voyant le mât de mesure installé que l'on s'est posé des questions et que l'on est allé demander des informations aux mairies. Celle de Châteauponsac a explicitement nié l'existence du projet sur sa commune(!?). Nombreux habitants n'ont eu connaissance du projet que par l'association Altess87 qui a distribué des tracts dans les boites aux lettres ces dernières semaines.

-La défiguration du paysage par l'abondance de projets éoliens prévus tout autour de Châteauponsac. Deux sont en instruction et deux autres pourraient voir le jour prochainement sur la commune. S'ajoutent à ceux-là le parc éolien de Roussac, en fonctionnement, et les projets de Villefavard, Saint-Sornin-Leulac, Saint-Symphorien-sur-Couze, Saint-Pardoux... Bientôt c'est toute la commune qui sera encerclée par des dizaines de machines.

-L'appauvrissement économique de la région, en raison de la baisse de la fréquentation touristique et de la baisse de l'attractivité du territoire. Pour les habitants une baisse de la valeur de leurs biens immobiliers, car personne ne voudra acheter sans décote une maison à 500m d'une éolienne.

-Enfin, les risques sanitaires liés à la proximité des machines et des habitations. Les basses fréquences émises par les éoliennes peuvent en effet provoquer chez les riverains des maux de tête, acouphènes, nausées, fatigue et trouble du sommeil. La cour d'appel de Toulouse a reconnu dernièrement le syndrome éolien subi par un couple vivant près d'un parc éolien, et condamné les sociétés exploitants les éoliennes, à leur verser une indemnité en réparation du préjudice. Que dire du stress occasionné par la vue quotidienne de ces machines de 180m de haut et du sentiment d'être sacrifié au profit d'intérêts privés.

Je vous prie d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Nathalie Ariztia.